



SARL FISSE-DUCOMBS

Maçonnerie-Enduits de façades à la chaux
Terrasses béton sablé- Démolition

2, chemin du lac
65220 BUGARD



06 45 62 44 14

sarl.fisseducombs@gmail.com

SCI DANTON
22 rue des Carmes
65000 TARBES

FACTURE N° 202021

TRAVAUX EFFECTUES	U	QTE	PRIX U	MONTANT HT
Objet : Création d'une murette à Trie Sur Baïse - 5 Route de Tartes				
- Ferrailage et coulage des fondations	MI	10,00	40,00	400,00 €
- Montage d'agglos de 20	M2	22,00	45,00	990,00 €
- Ferrailage et coulage des poteaux raidisseurs	MI	10,00	17,00	170,00 €
- Préparation et coulage d'une ceinture Béton Armé	MI	10,00	17,00	170,00 €
- Nettoyage du chantier	Ft	1,00	300,00	300,00 €

Date d'échéance: Un mois après la date de facturation

Passé la date d'échéance ci-dessus, une pénalité de retard de 2 fois le taux légal sera appliquée, (Loi 2008-776 du 4 août 2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (Décret 2012-1115 du 2 octobre 2012).

Montant H.T.	2 030,00 €
TVA 10%	203,00 €
Montant T.T.C.	2 233,00 €
Acompte	
Net à payer	2 233,00 €

Bugard,
le 30 Novembre 2020



SARL FISSE-DUCOMBS

Maçonnerie-Enduits de façades à la chaux
Terrasses béton sablé- Démolition

2, chemin du lac
65220 BUGARD

06 45 62 44 14

sarl.fisseducombs@gmail.com

SCI DANTON
22 rue des Carmes
65000 TARBES

FACTURE N° 202106

TRAVAUX EFFECTUES	U	QTE	PRIX U	MONTANT HT
Objet : Enduit d'une murette à Trie sur Baïse				
- Protection	Ft	1,00	100,00	100,00 €
- Passage de la couche d'accroche et talochage de l'enduit	M2	18,00	20,00	360,00 €
- Enduit de finition écrasé beige au sable de Lexos et Rénoval	M2	18,00	20,00	360,00 €
- Nettoyage du chantier	Ft	1,00	100,00	100,00 €

Date d'échéance: Un mois après la date de facturation

Passé la date d'échéance ci-dessus, une pénalité de retard de 2 fois le taux légal sera appliquée, (Loi 2008-776 du 4 août 2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (Décret 2012-1115 du 2 octobre 2012).

Montant H.T.	920,00 €
TVA 10%	92,00 €
Montant T.T.C.	1 012,00 €
Net à payer	1 012,00 €

bugarc,
le 03 Mai 2021